



AVIS COMMISSION PLU

DOCUMENT ANNEXE COMPLEMENTAIRE SERVICE INSTRUCTEUR PLOERMEL COMMUNAUTE

PRISE EN COMPTE AU CAS PAR CAS

A- Point relatif aux annexes :

Accord pour supprimer le texte : « sans disposer d'accès direct depuis la construction principale »

B- Dispositions applicables aux zones urbaines :

- UA4 - Harmoniser les hauteurs avec le bâti existant
 - En zone UA, côté voirie publique, il est impossible de créer une annexe
 - Voir réponse ci-dessus

- ULC 2 - Supprimer le texte « sans justification »
- AUL1 - L'existence de cette zone pose à réflexion
 - Erreur à modifier

- A - Mettre le moins de contraintes possible

C- Recommandation règlement écrit

A- Recommandation patrimoine bâti annexe sanitaire 6.5.

D'accord sur l'intérêt de la cartographie

Zone de présomption de prescription archéologique ZPPA

D'accord sur l'intérêt de la cartographie

MOBILITE

D'accord sur la prise en compte de la politique de PLOERMEL COMMUNAUTE sur la MOBILITE